



ENREGISTREMENT D'ENFANTS ÉTRANGERS AUPRES DU SERVICE DE SANTÉ DE LA REGION DE LOMBARDIE

QUI PEUT LE DEMANDER?

Tous les enfants étrangers de moins de 18 ans, les enfants de citoyens étrangers sans permis de séjour ou de citoyens de l'UE sans couverture maladie (par exemple, une carte TEAM) peuvent s'inscrire auprès du service de santé de la région de Lombardie.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE?

Ces enfants peuvent bénéficier de soins de santé gratuits et aller chez le pédiatre (jusqu'à 14 ans) ou chez le médecin généraliste (14-18 ans). A partir de janvier 2023 tous les étrangers de moins de 18 ans (UE), tous les étrangers de moins de 18 ans fils de citoyen étrangers sans papier pour être en règle avec résidence et/ou séjour, ainsi que tous les étrangers de moins de 18 ans non accompagnés, auront **un pédiatre librement choisi ou un médecin généraliste ainsi que le code fiscal** (Circolare del Ministero della Salute Prot. n. 0016282-08/08/2022-DGPROGS-MDS-P; Risoluzione n. 25/E 2022 dell'Agencia delle Entrate; Deliberazione N° XI / 7758 del 28/12/2022 Regione Lombardia).

L'inscription expirera après une année et pourra être renouvelé chaque année jusqu'à 18 ans.

COMMENT FAIRE

1. Rendez-vous à un bureau de choix et de révocation de l'ATS / ASST de votre ville. Pour ATS Città Metropolitana di Milano, vous pouvez consulter ce lien pour les services en ligne: <https://sr.asst-fbf-sacco.it/ords/f?p=105:2> et ce lien pour ce présenter aux bureaux: <https://www.serviziterritoriali-asstmilano.it/cerca-sede/?service=iscrizione-al-servizio-sanitario-regionale-e-scelta-del-medico&address=&area=>
2. Présentez la demande pour votre enfant au Service Régional de Santé (SERVIZIO SANITARIO REGIONALE), qui présentera la demande à "Agenzia delle Entrate" pour le code fiscal.
3. 1. Une fois reçu le papier de l'inscription au service de santé régional, vous trouverez le nom du pédiatre/médecin généraliste attribué à vous.

Exemption (REGIONE LOMBARDIA):

- Il est prévu une exemption aux frais des médicaments ainsi que des consultations de spécialistes pour les mineurs de 14 ans (indépendamment des revenus): visites et médicaments sont gratuits pour tous les mineurs de 14 ans (code exemption E11).
- Il est prévu aussi l'exemption pour les visites neuropsychiatres par UONPIA ou par les structures privées accréditées pour les mineurs (14 - 18 ans) qui sont inscrits au SSR et qui ont des problèmes neuropsychiatriques ou du neurodéveloppement (code exemption NPI)

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'INSCRIPTION AU
SYSTEME DE SANTE NE COMPORTE AUCUN RISQUE
D'ETRE SIGNALÉ A LA POLICE**

